

Proposition d'un protocole de suivi des populations de reptiles à Fleury d'Aude par le Département de l'Hérault - Suivi confié à l'EID Méditerranée – Pôle littoral

Arrêté n°2013330-0004

Entre 2013 et 2015, le Département de l'Hérault a réalisé en maîtrise d'ouvrage départementale, des travaux de désensablement de l'embouchure de l'Aude afin de rétablir l'accès au port départemental du Chichoulet à Vendres. Les matériaux extraits ont permis de ré-ensabler le cordon dunaire de Fleury d'Aude, fortement dégradé par l'érosion marine.

Ce projet a été conduit dans le cadre d'un groupement de commande, composé des Départements de l'Hérault et de l'Aude, de la communauté de communes La Domitienne et de la commune de Fleury d'Aude, et dont le Conseil Départemental de l'Hérault était le mandataire.

Les travaux ont impacté des populations de lézards (4 espèces concernées). L'arrêté préfectoral n°2013330-0004, de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de flore et de faune sauvage protégées, prévoyait plusieurs mesures d'atténuation, de compensation et de suivi pendant une durée de 10 années après les travaux.

Le présent protocole a pour objectif de répondre à la mesure de suivi dite « MS3 ».

Ce suivi est à mettre en place chaque année pendant 3 ans (2015, 2016 et 2017) puis tous les 3 ans jusqu'en 2020.

Contenu de l'arrêté

Il s'agit de l'arrêté n°2013330-0004 de dérogation aux interdictions relatives aux espèces de flore et de faune sauvages protégées, pour le réensablement de la plage de Fleury

4 espèces de reptiles sont visées dans les mesures de suivi faunistique du présent arrêté :

- *Psammotriton edwardsianus* – Psammotriton d'Edwards
- *Psammotriton algirus* – Psammotriton algire
- *Lacerta bilineata* – Lézard vert occidental
- *Podarcis liolepis* – Lézard catalan

Lors du projet de reconstitution du cordon il a été acté une potentielle destruction de 1 à 2 spécimens par espèce et de la destruction de 0,2 ha d'aires de repos et de sites de reproduction. Des mesures de suivi doivent donc être mises en œuvre pour une durée minimale de 15 ans soit jusqu'en 2028 inclus.

Il s'agit plus particulièrement de la mesure de suivi «MS3 » : suivi de la recolonisation des dunes restaurées par les espèces de reptiles. Le suivi pour la mesure MS3 doit être mis en place suivant un rythme annuel les trois premières années, puis tous les 3 ans pendant 10 ans (jusque 2023).

Dans l'annexe n°4 : Description détaillée des mesures de suivi, il est précisé qu'un suivi de recolonisation de la nouvelle dune doit être effectué par un dénombrement des individus contactés par espèce, sur une période de 10 ans : n+1, n+2, n+3, n+5 et n+10.

Protocole proposé

Le protocole proposé par le service littoral de l'EID Méditerranée est basé sur ceux établis par la Société herpétologique de France (SHF). Deux guides principaux ont été utilisés :

- Lourdaux O. & Miaud C. (coord.) 2016 – *Protocoles de suivi des populations de reptiles de France, POPReptiles*. Société Herpétologique de France.
- Groupe "Amphibiens et Reptiles" - *Protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres sur les Réserves naturelles 2013-1*. RNF

- Méthode

L'unité de base pour le suivi est le transect qui correspond à l'unité linéaire prospectée, choisie par l'observateur. La méthode d'observation choisie consiste à réaliser des observations à vue suivant 4 transects, présentés ci-dessous :

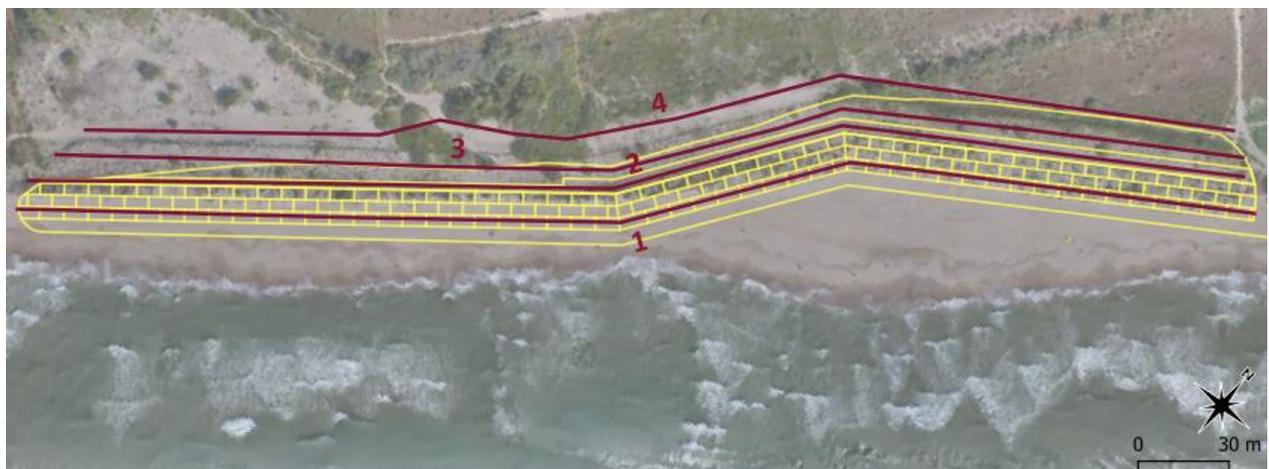


Figure 1: Transects en rouge et implantation d'origine des ganivelles en jaune (EID Méditerranée d'après IGN)

Fréquence des passages : Idéalement six passages/saison sur chaque transect lors du pic d'activité des reptiles (printemps en général) et veiller à marcher avec le soleil dans le dos. Les visites sur un transect sont espacées de deux jours au minimum. La température trop élevée (>25°C) est défavorable à l'observation à vue mais aussi à la présence de reptiles sous plaques. Il faut commencer les prospections assez tôt dans la journée quand la température augmente sous l'influence des radiations solaires. Périodes favorables en zone méditerranéenne : mars à mai. S'il y a un franc soleil dès mars et qu'il fait autour de 12 à 14° il est possible de commencer le suivi.

Toutefois étant donné les circonstances pour cette année, des passages seront réalisés en début d'été et en septembre après des épisodes pluvieux ou de refroidissement, tôt le matin ou en fin de journée.

Pour finir, en cas de vent devenant assez fort et surtout si températures sont un peu fraîches (sous la barre des 22 degrés on va dire) il faudrait aussi éviter les transects car généralement dans ce cas les animaux se tiennent bien à l'abri à l'intérieur des buissons.

- **Les variables à collecter**

- Habitat principal dominant (1 : dune embryonnaire / 2 : dune vive / 3 et 4 : dune fixée)
- Prises de vues photographiques lorsque possible
- Pour chaque transect : date et heure de début et de fin de chaque prospection
- Conditions météorologiques + relevés de températures
- Pour chaque contact : identifier l'espèce et la localisation sur le transect grâce à une tablette PC équipée d'un GPS

- **Caractéristiques techniques**

Matériel nécessaire :

Appareil photo et /ou jumelles à faible distance de mise au point.



Psammordrome algire et couleuvre vipérine à proximité du site de levé (crédit photo : Jean Baptiste Ferré – EID Méditerranée)



Relevé de terrain avec tablette PC à gauche et illustration de la zone située sur le transect 3 (crédit photo : EID Méditerranée)